



**Ministère de l'agriculture,
de l'alimentation, de la
pêche et de la ruralité**

**Ministre de l'écologie et du
développement durable**

**Ministère délégué
à la recherche**

Paris, le 16 mai 2005

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dominique Bussereau, Serge Lepeltier et François d'Aubert condamnent fermement la destruction de parcelles d'essais d'OGM à Valdivienne

Dominique Bussereau, Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité, Serge Lepeltier, ministre de l'écologie et du développement durable, et François d'Aubert, Ministre délégué à la Recherche, condamnent avec la plus grande fermeté la destruction d'essais d'OGM dans la commune de Valdivienne (Vienne), le 14 mai dernier.

Les deux parcelles détruites (1 600 m² chacune) concernaient deux essais de développement pluriannuels portant sur une variété de maïs NK603 tolérante au glyphosate, qui permet de réduire les usages de produits phytosanitaires, semés le 30 avril et le 6 mai 2005. Ces destructions anéantissent des années d'effort de chercheurs et d'agriculteurs et menacent de façon importante la recherche en biotechnologie.

Les biotechnologies offrent un potentiel important pour l'agriculture, la santé, l'alimentation humaine et l'environnement. La recherche et le développement dans ce domaine répondent au besoin d'accroître les connaissances sur les génomes et leur fonctionnement, de mieux comprendre le vivant et d'en valoriser les ressources. Les expérimentations au champ d'OGM sont nécessaires et permettent à la recherche de progresser dans les domaines liés à l'agronomie, à l'écologie ainsi qu'au traitement de certaines maladies humaines comme la mucoviscidose.

Les trois ministres rappellent que les expérimentations d'OGM en plein champ sont autorisées conformément à la réglementation nationale en vigueur au terme d'une procédure exigeante d'évaluation des risques pour la santé publique et l'environnement, et d'une étude de faisabilité technique des projets sur le terrain. Toutes les décisions d'autorisation font l'objet de contrôles systématiques par le ministère chargé de l'agriculture à différents stades de développement des cultures.

Dominique Bussereau, Serge Lepeltier et François d'Aubert apportent leur soutien aux chercheurs, aux ingénieurs et aux agriculteurs victimes de ces actes contraires au respect de la loi et de l'intérêt général. Ils ont demandé au Préfet de saisir le procureur aux fins de poursuites judiciaires

Contacts presse :

Cabinet de Dominique Bussereau – Sophie Geng : 01 49 55 59 74

Cabinet de Serge Lepeltier – Clément Reyne : 01 49 55 11 39

Cabinet de François d'Aubert – Sophie Chevallon : 01 55 55 84 32

